



**RAPPORT**  
**D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**  
**2026**

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conformément à l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

En année électorale, le calendrier budgétaire est aménagé :

- en application de l'article L.1612-2 du CGCT, le budget primitif peut être adopté jusqu'au 30 avril de l'année du renouvellement municipal (au lieu du 15 avril en année ordinaire) ;
- le débat d'orientations budgétaires demeure soumis à la règle générale : il doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires, support de ce débat, présente obligatoirement :

- les orientations prévisionnelles de la commune concernant l'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les engagements pluriannuels, notamment les perspectives de programmation des investissements et les prévisions de dépenses et de recettes associées ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette, ainsi que les perspectives pour le budget à venir.

Les données financières figurant dans ce rapport constituent des ordres de grandeur destinés à éclairer le débat. Les montants définitifs seront précisés dans le compte administratif et dans le budget primitif.

Le sommaire du Rapport d'Orientation Budgétaire de la ville de Clermont l'Hérault pour l'année 2026 est détaillé ci-dessous :

Un contexte volatil et contraint .....	5
Une trajectoire incertaine .....	5
Les principales dispositions de la loi de finances 2026 intéressant la Commune.....	5
L'exécution budgétaire 2025 : un rétablissement significatif de l'épargne .....	7
Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement.....	7
La dynamique relancée des recettes de fonctionnement.....	8
Une épargne en progression .....	10
Un rythme d'investissement toujours soutenu .....	11
Des recettes d'investissement dominées par les subventions et l'autofinancement .....	11
La dette en décreue.....	12
Les données de clôture de l'exercice 2025 .....	12
Les orientations 2026 : optimiser et investir.....	13
Une évolution modérée des dépenses de fonctionnement 14 575 555 €.....	13
Des charges à caractère général contenues 3 174 509 €.....	13
Une masse salariale ajustée 6 753 200 € .....	14
Un effort mesuré sur les autres charges de gestion courante 1 087 010 €.....	14
Des charges financières à proportion des volumes investis 405 836 € .....	14
Des charges spécifiques liées à la gestion comptable 655 000 €.....	14
Une mobilisation prudente des recettes 14 575 555 €.....	15
Les produits des services et du domaine 475 000 € .....	15
La prépondérance des recettes fiscales 7 743 978 € .....	15
Une prévision minimale des recettes de dotation 2 814 197 €.....	15
Les autres recettes de fonctionnement 261 234 € .....	16
Une année forte pour les investissements programmés 10 293 595 € .....	16
Le programme pluri annuel d'investissement en 2026 6 915 803 €.....	16
Les opérations annuelles 1 791 929 €.....	16
L'équipement des services et des écoles 287 929 € .....	17

Les travaux en régie 120 000 €.....	17
Les dépenses d'intervention 338 534 € .....	17
Les dépenses financières 839 400 €.....	17
Les recettes d'investissement et l'autofinancement 10 293 595 € .....	17
Une mobilisation forte de l'autofinancement et des ressources propres 3 714 000 € .....	18
Les subventions d'investissement obtenues 3 408 222 €.....	18
L'emprunt remobilisé 1 860 000 € .....	18
L'équilibre budgétaire .....	19
L'équilibre par section .....	19
La sincérité des dépenses et recettes .....	19
Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette .....	19
Le budget annexe de la gendarmerie.....	20
L'exécution budgétaire 2025.....	20
Le budget 2026 : un équilibre retrouvé .....	20

## Un contexte volatil et contraint

### Une trajectoire incertaine

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement économique profondément instable, marqué par un regain d'inflation et une croissance fragilisée.

Après une année 2025 plus résiliente qu'attendu, la dynamique mondiale est brutalement affectée par la flambée des prix du pétrole et du gaz consécutive au conflit au Moyen-Orient.

L'INSEE souligne que les cours du pétrole « tutoient les 100 \$ » et que cette hausse pourrait propulser l'inflation au-delà de 3 % d'ici juin dans la zone euro comme aux États-Unis.

Pour l'Europe, très dépendante des importations d'hydrocarbures, ce choc représente une ponction significative sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les marges des entreprises, venant perturber une reprise encore fragile.

En France, la croissance a atteint +0,9 % en 2025, mais le marché du travail se dégrade et le chômage progresse.

L'inflation, plus faible que dans le reste de la zone euro en début d'année (+0,9 % en février), devrait néanmoins franchir les 2 % au printemps sous l'effet direct de la hausse des prix de l'énergie.

La consommation des ménages ralentit, l'investissement privé marque le pas et l'investissement public local se contracte comme à chaque cycle électoral municipal.

Dans ce contexte, la demande publique contribue moins à la croissance, tandis que les exportations demeurent l'un des rares moteurs dynamiques, portées notamment par l'aéronautique.

### Les principales dispositions de la loi de finances 2026 intéressant la Commune

La loi de finances pour 2026 confirme un cadre budgétaire national resserré, avec une DGF globalement stable mais profondément réallouée.

Les dotations de solidarité urbaine et rurale progressent chacune de 150 M€, financées par un écrêtement renforcé de la dotation forfaitaire des communes.

Les variables d'ajustement connaissent une nouvelle baisse importante, accentuant la disparition progressive de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour la quasi-totalité des communes.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) demeure un levier essentiel pour soutenir l'investissement local, même si la réforme du calendrier de versement affecte principalement les intercommunalités.

Par ailleurs, la compensation liée à la réduction des bases industrielles est revue à la baisse, ce qui réduit durablement les recettes des collectivités concernées, malgré un plafonnement de la perte à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'année 2026 conjugue ainsi un environnement macroéconomique dégradé, une inflation énergétique ravivée, des recettes fiscales peu dynamiques dans un marché immobilier atone, et un cadre national de dotations marqué par la stabilité en apparence mais une redistribution interne plus exigeante.

Dans ce contexte, la préservation de l'autofinancement et la priorisation des investissements structurants demeurent des enjeux centraux pour maintenir une trajectoire budgétaire soutenable.

## L'exécution budgétaire 2025 : un rétablissement significatif de l'épargne

### Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont inférieures de 82 190 € au niveau constaté en 2024, soit une baisse de l'ordre de 3 %.

Cette baisse s'explique d'une part par la décrue du prix de l'énergie et des carburants (- 123 000 €) qui s'est poursuivi en 2025 après un pic tarifaire historique en 2023 – 2024 ; ce mouvement est amplifié par les investissements et les mesures d'économie en matière d'éclairage public et par l'accompagnement d'Hérault Energies dans la négociation des meilleures conditions tarifaires pour ses collectivités membres.

Cette baisse s'explique d'autre part par une diminution marquée de la facture d'eau (-49 000 €) en lien avec le travail de résiliation des abonnements devenus obsolètes.

En parallèle, les postes prestations de services et entretien (+ 71 900 €) connaissent les progressions les plus sensibles.

Le coût des assurances ressort également à la hausse (+ 6 700 €), suivant ainsi le contexte global observé dans le secteur au plan national, en particulier concernant les collectivités.

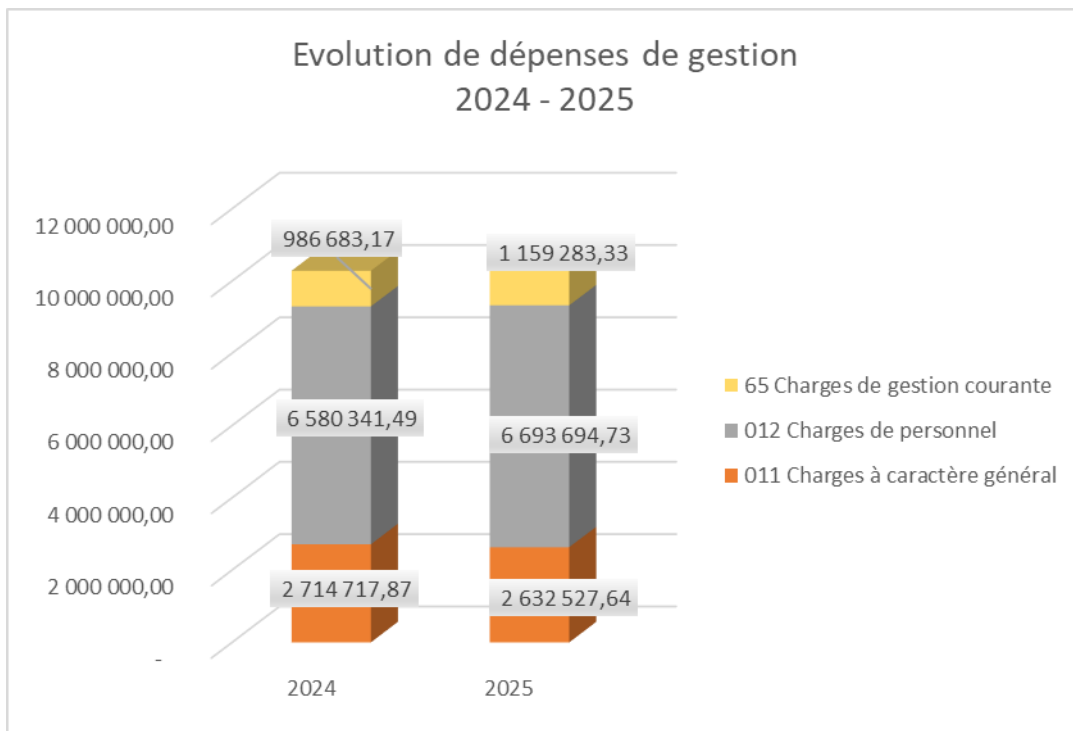
**Les charges de personnel (chapitre 012)** progressent de 113 353 € (+1,72 %), soit un niveau nettement inférieur à la prévision du ROB 2025 (+300 700 €).

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des cotisations Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (+110 000 €), les autres facteurs (GVT, régime indemnitaire, prévoyance) ayant eu un impact moindre.

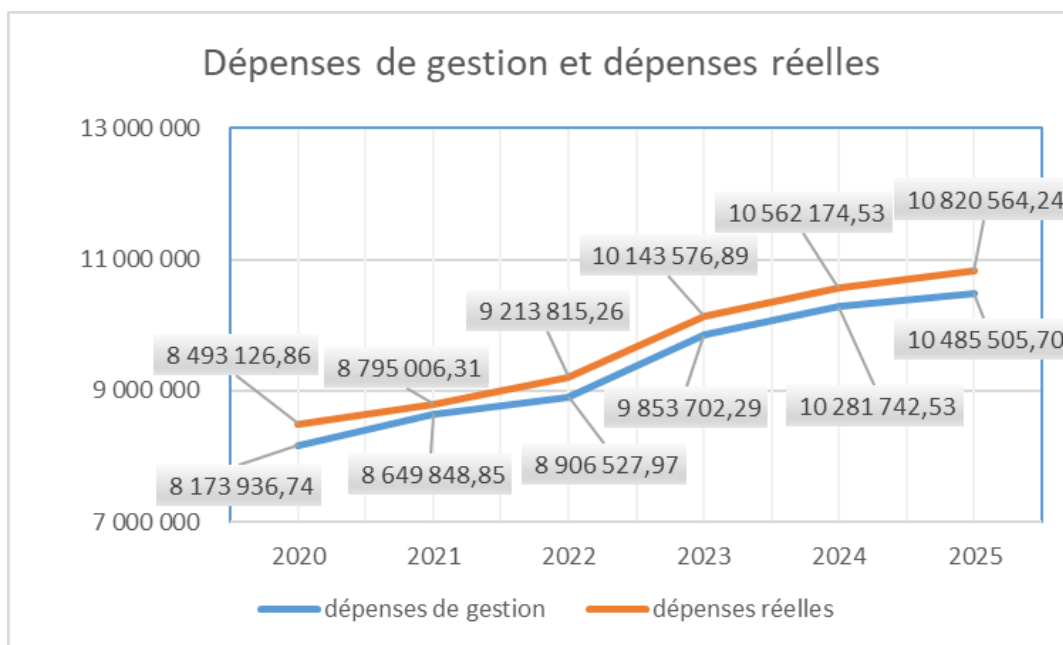
Parallèlement, la collectivité a réduit ses dépenses de personnel extérieur (-43 000 €) et ses allocations chômage (-6 600 €), ce qui a permis de contenir l'augmentation de la masse salariale malgré un contexte national de hausse des coûts.

Par choix délibéré, **les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont en hausse de 17,49 %, le soutien communal au mouvement associatif local étant apparu comme prioritaire dans une période de désengagement brutal des financements publics, au regard des enjeux de cohésion sociale particulièrement saillants dans une commune classée en quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2024.

**Le solde intermédiaire des dépenses de gestion représente 10 485 505,70 €, soit une hausse de 1,98 % par rapport à 2024 (10 281 742,53 €).**



L'ajout des charges financières, des charges exceptionnelles et des provisions porte le solde intermédiaire des dépenses réelles de fonctionnement à 10 820 564,24 € (10 562 174,53 € en 2024) soit une hausse de 2,45 % par rapport à l'année précédente, dans une tendance nationale d'augmentation attendue entre 2,5 % et 3 % pour les communes de moins de 20 000 habitants.



### La dynamique relancée des recettes de fonctionnement

La **fiscalité locale** enregistre en 2025 une progression particulièrement soutenue, avec un produit total de 6 555 402 €, en hausse de 385 053 € par rapport à 2024 (+6,2 %).

Cette évolution résulte d'abord de la dynamique des impôts directs locaux, dont le rendement augmente de 237 127 €, portée par la revalorisation nationale des bases (+1,7 %) et par la consolidation des valeurs locatives sur le territoire communal.

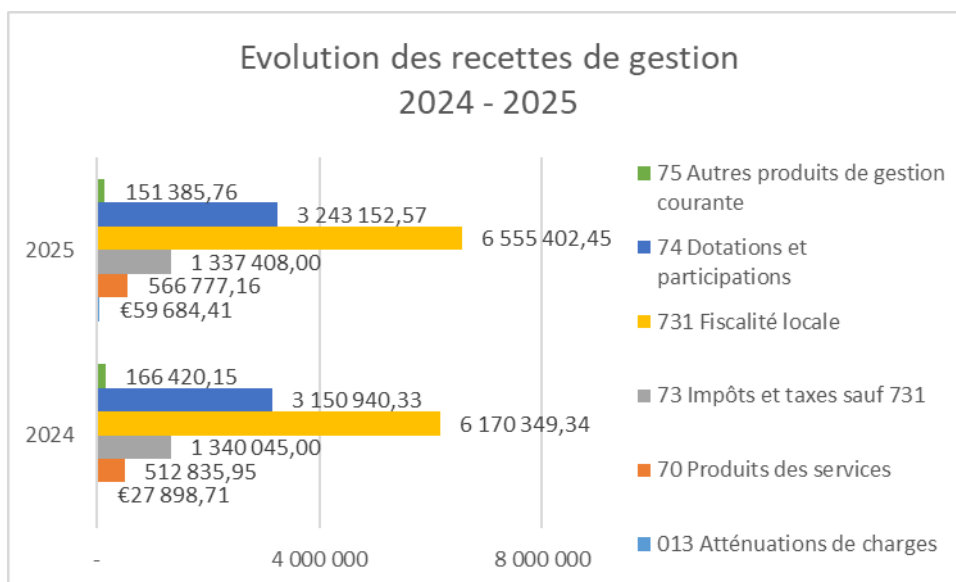
Elle s'explique également par la très forte progression de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, qui atteint 485 536 € contre 307 478 € en 2024 (+178 058 €), malgré un marché immobilier national ralenti.

Les **produits des services** augmentent de 53 941 € (+ 10,5 %), traduisant la montée en charge des activités périscolaires et l'attractivité renforcée des équipements municipaux. Cette évolution, désormais structurelle, témoigne d'un niveau d'activité stabilisé après les années de perturbation sanitaire.

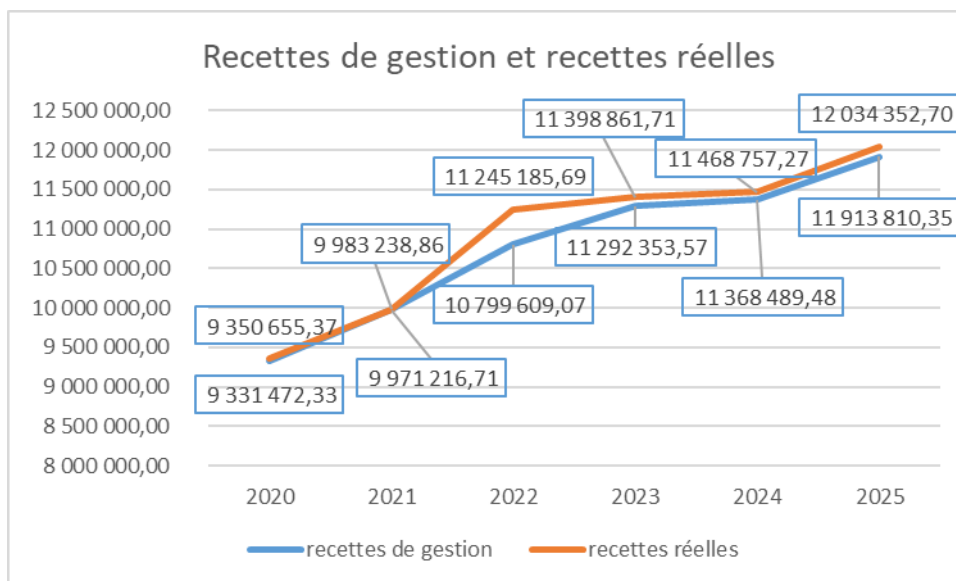
Les **dotations et participations** progressent de 92 212 €, malgré un contexte national marqué par la stagnation de la DGF et la poursuite des mécanismes d'écrêtement. L'entrée de la commune dans la politique de la ville depuis 2024 contribue à cette évolution, même si les effets financiers ne sont encore que partiellement visibles.

Les **atténuations de charges** connaissent une hausse ponctuelle de 31 785 €, principalement liée aux remboursements d'assurance statutaire, tandis que les autres produits de gestion courante reculent légèrement (-15 034 €), sans impact notable sur l'équilibre global.

Les **produits exceptionnels** progressent de 18 273 €, en lien avec des opérations ponctuelles de cession.

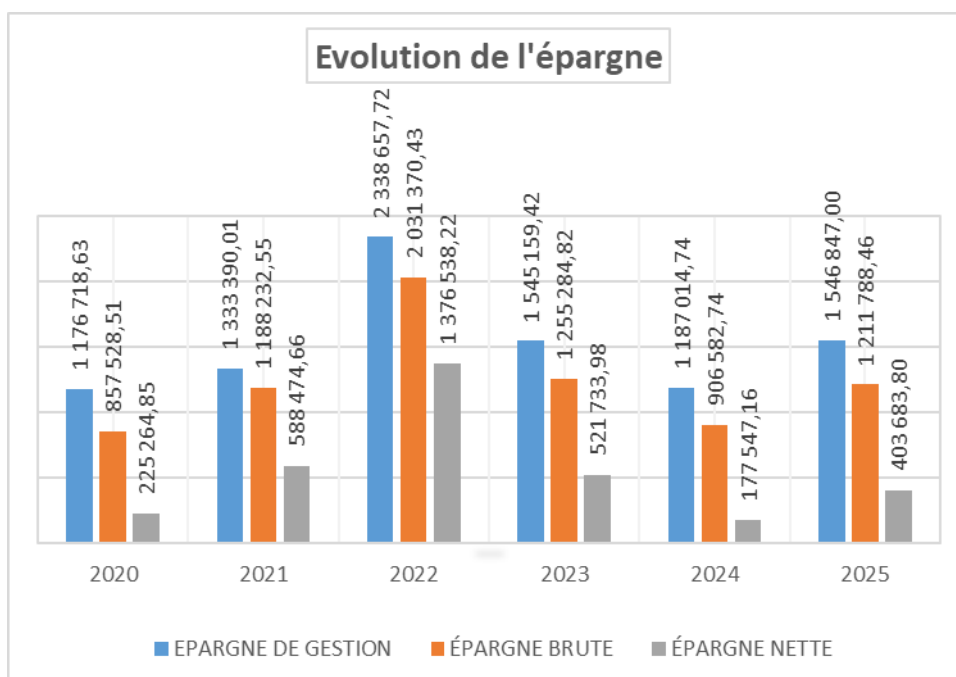


Au global, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 565 595,43 € entre 2024 et 2025 (+4,9 %).



### Une épargne en progression

En 2025, la progression des recettes de fonctionnement est sensiblement supérieure à la progression des dépenses, ce qui entraîne une hausse significative des niveaux d'épargne.



En 2025, l'épargne de gestion se situe au niveau le plus élevé depuis 2020 si l'on écarte la valeur extrême de l'année 2022 où le résultat était impacté par des recettes exceptionnelles – et donc ponctuelles – de cession.

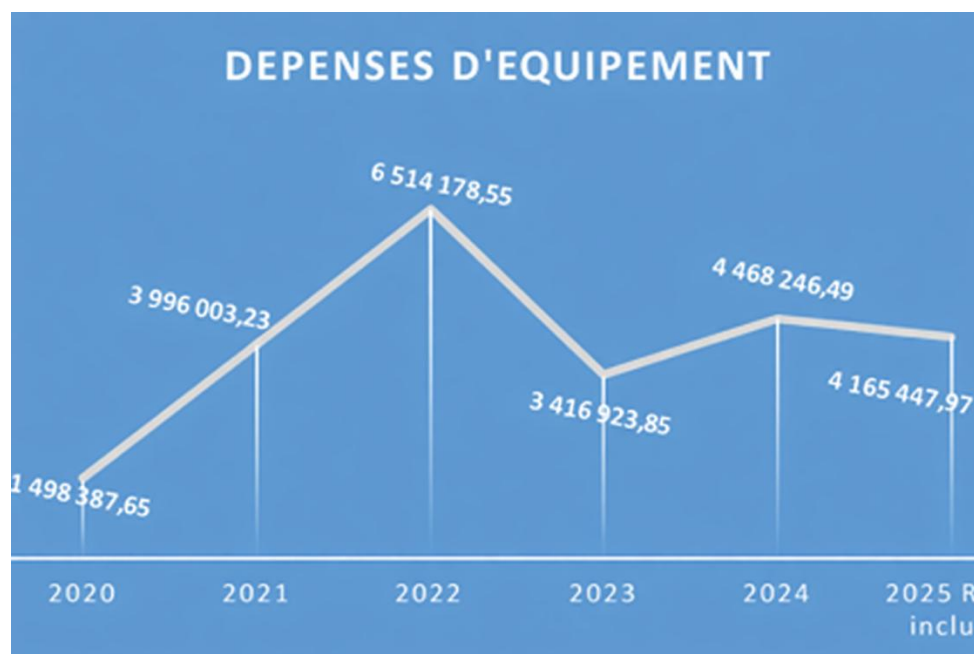
L'épargne nette, qui absorbe le remboursement du capital de la dette, est en augmentation de 127 % par rapport à 2024.

## Un rythme d'investissement toujours soutenu

L'exercice 2025 a permis de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 4 165 447,97 €, équivalent à la moyenne des 5 dernières années.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) représente 1 718 276,75 € de dépenses regroupées dans les autorisations de programme concernant le nouveau restaurant scolaire, la requalification des places du centre ancien, l'espace culturel solidaire associatif et citoyen « la filandière », le programme de construction du nouveau cinéma et l'opération voie verte.

Le cumul des dépenses hors programme est de 2 447 171,22 € (dont 1 149 563,00 € de restes à réaliser).



De 2021 à 2025 inclus, les dépenses d'équipement s'élèvent à 22 515 277,62 €, soit 80 % des 28 226 000 € planifiés sur la période dans l'Analyse Prospective présentée en 2021.

## Des recettes d'investissement dominées par les subventions et l'autofinancement

Le total des recettes d'investissement 2025 s'élève à 5 770 955,56 €.

Les subventions perçues représentent 2 457 120,21 €, soit 43 % de ce total, tandis que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) atteint 712 682,60 €.

Pour l'essentiel, les autres recettes relèvent des ressources propres, assimilables à de l'autofinancement :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 476 586 €,
- Le solde d'exécution d'investissement reporté de 981 167,73 €,
- Les amortissements des immobilisations pour 610 910,93 €.

## La dette en décriue

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le stock de dette était de 12 068 569,88 €.

Dans l'exercice échu, le budget communal a remboursé 808 104,66 € de capital en dépenses d'investissement (729 035,58 € en 2024) et versé 330 100,63 € d'intérêts (y compris les Intérêts Cokus Non Echus, ICNE) au titre des dépenses de fonctionnement (268 065,95 € en 2024).

**Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2025, le stock de dette s'élève à 11 260 465,22 € au 1er janvier 2026, soit une baisse de 6,7 %.**

Tous les emprunts composant le stock de dette de la collectivité sont classés en catégorie A1 selon la grille Gissler, ce qui correspond à un niveau de risque très faible, reposant sur des mécanismes simples et lisibles, et garantissant une parfaite stabilité du coût de la dette pour la commune.

La dette contractée de 2021 à 2025 inclus représente un montant cumulé de 8 492 000 €, soit 64 % des 13 150 000 € prévus dans l'Analyse Prospective 2021 pour la période 2021 à 2026 inclus.

## Les données de clôture de l'exercice 2025

Compte tenu des éléments présentés, le résultat de clôture du budget principal 2025, dans l'attente du compte administratif définitif, devrait être le suivant :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de : .....3 281 146,65 €  
(y compris l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 569 259,06 €)
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de : .....1 311 373,34 €  
(y compris le solde d'exécution reporté pour 981 167,73 €)
- Un résultat d'investissement positif de : .....161 810,34 €  
(tenant compte du déficit des restes à réaliser à hauteur de 1 149 563 €)

Au vu des données 2025, les principaux ratios prudentiels sont présentés ci-après :

ratios	2025	Seuil d'alerte
<b>coefficient d'autofinancement courant</b> (charges de fonctionnement + capital remboursé)/recettes réelles de fonctionnement	96,65%	<=100 %
<b>ratio de rigidité</b> (personnel + contingent + charges financières)/recettes réelles de fonctionnement	59,68%	<=65 %
<b>critère d'endettement 1</b> capital restant dû/recettes réelles de fonctionnement	93,58%	<=120 %
<b>critère d'endettement 2</b> capital restant dû/capacité d'autofinancement	9,29	<=12 ans

**Tous les ratios sont donc sensiblement en deçà des seuils d'alerte.**

## Les orientations 2026 : optimiser et investir

Pour mémoire, les chiffres avancés dans cette partie sont des ordres de grandeur prévisionnels destinés à illustrer les orientations envisagées.

Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du processus budgétaire, notamment en considération du contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2026 a pour ambition de consolider la gestion rigoureuse des charges de fonctionnement pour maintenir les capacités d'autofinancement.

Il prévoit aussi des volumes d'investissements importants concentrés sur les projets structurants que sont l'espace culturel, solidaire, associatif et citoyen « la filandière », qui bénéficient de subventions importantes.

### **Une évolution modérée des dépenses de fonctionnement.... 14 575 555 €**

Le niveau global des dépenses de fonctionnement est évalué à 14 575 555 €, contre 13 819 213 € en 2025, soit une hausse de 5,47 %.

Cette hausse est largement due à l'augmentation du virement à la section d'investissement qui passe de 1 600 000 € en 2024 et 2025 à 2 500 000 € en 2026 (+ 56 %), traduisant ainsi la volonté de mobiliser davantage l'autofinancement.

Des charges à caractère général contenues..... 3 174 509 €

Les crédits prévus au chapitre des charges à caractère général (011) représentent 3 174 509 €, soit une hausse de l'ordre de 2,5 % par rapport à 2025.

Cette hausse est positionnée pour l'essentiel sur les crédits destinés à l'achat de prestations et de services, notamment la fourniture des denrées alimentaires, l'acquisition de biens culturels ou encore l'entretien du matériel roulant.

A souligner la hausse importante des primes d'assurance concernant les risques dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile : les crédits 2026 sont prévus à hauteur de 142 000 € contre 65 000 € en 2025.

Ce mouvement reflète la hausse très marquée des primes d'assurance entre 2025 et 2026, dans la continuité de l'envolée observée en 2024 où elles avaient déjà progressé en moyenne de +22,9 %. Elle s'explique principalement par la forte sinistralité climatique, la hausse des coûts de réassurance et le retrait ou la frilosité de plusieurs assureurs sur le marché des collectivités.

Par ailleurs, la prime d'assurance statutaire du personnel est désormais comptabilisée dans les charges à caractère général pour un montant prévisionnel de 71 000 €, venant alléger d'autant le chapitre des charges de personnel.

Une masse salariale ajustée ..... 6 753 200 €

Les crédits de masse salariale sont prévus à hauteur de 6 753 200 € en 2026 soit une baisse de 180 000 € par rapport aux crédits ouverts en 2025 (6 933 200 €) compte tenu du renouvellement des effectifs et de la sortie des primes d'assurance statutaire désormais comptabilisée au chapitre des charges à caractère général (voir ci-dessus).

Cette prévision inclut cependant l'évolution du taux des cotisations de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL), ce taux passant de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026.

Elle inclut également les crédits correspondant aux prestations du Groupement d'Employeur en Emploi Partagé (GEEP) à hauteur de 520 000 €. A titre d'information, 55 agents sont intervenus en 2025 dans le cadre du partenariat avec le GEEP, pour un total de 17,49 Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) et un montant facturé 531 521,47 € (569 611,82 € en 2024).

Un effort mesuré sur les autres charges de gestion courante ..... 1 087 010 €

Pour 2026, le chapitre des autres charges de gestion courante est abondé à hauteur de 1 087 010 € contre 1 194 870 € en 2025 et 1 078 300 € en 2024.

L'absence de remise gracieuse pour travaux sur péril et la réduction des crédits prévus pour autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion explique en majeure partie la baisse des crédits ouverts au chapitre.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale est maintenue à hauteur de 320 000 €.

L'enveloppe des subventions aux associations représente 340 750 €, dont 28 000 € pour les actions destinées au Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Des charges financières à proportion des volumes investis..... 405 836 €

Les charges financières 2026 sont évaluées à 405 836 € (370 550 € en 2024) ; ce montant prend en compte les intérêts de la dette selon le profil d'amortissement consolidé, étant précisé qu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2025.

Des charges spécifiques liées à la gestion comptable ..... 655 000 €

La dotation aux amortissements, issue de l'actualisation de l'actif au 31 décembre 2025, représente 632 000 € (602 000 € en 2025) ; cette somme se retrouve en recettes d'investissement et contribue ainsi à l'autofinancement communal.

La dotation aux provisions pour risques et charges et dépréciation d'éléments d'actifs est évaluée à 13 000 € (12 000 € en 2025).

Enfin, 10 000 € sont prévus pour faire face à d'éventuelles difficultés de recouvrement sous forme d'annulation de titres de recettes (comme en 2025).

## **Une mobilisation prudente des recettes..... 14 575 555 €**

Les prévisions de recettes sont adossées aux réalisations 2025, avec notamment un report de l'excédent cumulé à hauteur de 3 281 146 € (2 569 259 € au budget précédent).

Elles tiennent compte des évolutions connues pour 2026, selon le détail des principaux postes présentés ci-dessous.

### Les produits des services et du domaine..... 475 000 €

Les recettes issues des services et du domaine sont évaluées à 475 000 € dans le cadre d'une prévision prudente au regard des réalisations constatées en 2025 (566 777,16 €).

Ce niveau de recettes est solidement garanti par le niveau d'activité des principaux services tarifés, notamment les prestations périscolaires (cantine et garderie), et permet de prémunir la collectivité contre un possible ralentissement de la demande liée au contexte.

### La prépondérance des recettes fiscales ..... 7 743 978 €

Les recettes fiscales, comptabilisées aux chapitres 731 et 73, restent de très loin la principale ressource du budget général ; elles représentent 53,1 % du total des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026.

Dans l'attente de la communication des états fiscaux, elles sont évaluées à 7 743 978 €, en progression de 3,04 % (7 515 194 € prévus en 2025, 7 892 810,45 € effectivement perçus), sans modification des taux d'imposition fixés par délibération du Conseil Municipal.

Cette prévision est cependant sécurisée par la revalorisation automatique des bases fiscales décidée au plan national selon un taux de 0,9 % pour 2026 et par la progression des mêmes bases en lien avec le développement de la commune.

Elle tient également compte d'une évaluation prudente des recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation à hauteur de 300 000 €, comme dans le budget précédent. Même si les réalisations 2025 s'élèvent in fine à 485 536 €, ces recettes restent étroitement corrélées aux fluctuations d'un marché immobilier qui risque d'être affecté par le ralentissement de l'économie.

### Une prévision minimale des recettes de dotation ..... 2 814 197 €

Dans l'attente de la publication officielle, les recettes de dotations, subventions et participations sont évaluées à 2 814 197 € (2 827 857 € prévus en 2025, 3 243 152,57 € effectivement perçus).

Cette évaluation minimale tend à prémunir la commune des fluctuations importantes observées dans la répartition des dotations au cours des dernières années, dans des proportions pouvant atteindre 1 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres recettes de fonctionnement ..... 261 234 €

Les prévisions des autres recettes de fonctionnement font apparaître :

- Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et mise à disposition des équipements) 96 234 €
- Les opérations d'ordres, dont les travaux en régie (actif créé par les moyens de la collectivité, contrepartie de la dépense d'investissement équivalente) 120 000 €
- Les atténuations de charge (remboursement par assurance statutaire des rémunérations maintenues en cas d'accident du travail notamment) 45 000 €

**Une année forte pour les investissements programmés ..... 10 293 595 €**

Le total des dépenses d'investissement 2026 ressort à 10 293 595 € (6 512 590 € ouverts en 2025) incluant les restes à réaliser de l'exercice 2025 à hauteur de 1 149 563 €.

Le programme pluri annuel d'investissement en 2026..... 6 915 803 €

Les dépenses d'équipement sont d'abord issues du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec des crédits de paiement 2026 à hauteur de 6 915 803 € (2 561 143 € ouverts en 2025) :

opération	Total opération montant TTC	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	réalisé 2025	cumul réalisé au 31-12-2025	prévision 2026	prévision 2027
Restaurant et service scolaire	2 542 998 €	78 292 €	239 613 €	1 745 159 €	365 380 €	76 901 €	2 505 345 €	37 653 €	- €
requalification des places du centre ancien	4 803 000 €	35 297 €	1 031 438 €	209 434 €	1 407 811 €	337 278 €	3 021 258 €	180 911 €	1 600 831 €
Espace culturel, associatif et citoyen	9 200 000 €	14 880 €	50 853 €	72 302 €	362 437 €	1 089 912 €	1 590 384 €	5 550 088 €	2 059 528 €
Définition du programme de construction d'un cinéma	199 546 €	- €	4 680 €	25 846 €	70 620 €	57 423 €	158 569 €	40 977 €	- €
voie verte	2 518 000 €	- €	- €	- €	2 340 €	156 765 €	159 105 €	1 106 174 €	1 252 721 €
<b>total</b>	<b>19 013 543 €</b>	<b>128 469 €</b>	<b>1 326 584 €</b>	<b>2 052 741 €</b>	<b>2 208 588 €</b>	<b>1 718 279 €</b>	<b>7 434 661 €</b>	<b>6 915 803 €</b>	<b>4 913 080 €</b>

Les prévisions 2026 sont ajustées aux besoins opérationnels ; elles seront prises en compte au moment du vote du budget, par révision des autorisations de programmes.

Les opérations annuelles..... 1 791 929 €

Les dépenses d'équipement hors programme sont limitées à 1 791 929 €, dont 1 149 563 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les crédits nouveaux de l'exercice 2026 représentent un total de 642 366 €, principalement destinés aux opérations suivantes :

- Acquisition d'un terrain attenant à la chapelle de Gorjan 20 000 €
- Eclairage en LED sur le terrain d'entraînement de l'Estagnol 26 000 €

· Diagnostics thermiques dans les écoles	20 000 €
· Création d'un bâtiment de stockage au CTM	169 000 €
· Cristallisation des élévations du château	55 000 €
· Voirie communale	200 000 €
· Colonnes de tri enterrées rue Frégère et rue Bozène	48 000 €
· Sécurité publique (vidéo protection, lutte contre l'incendie...)	72 000 €
· Travaux de raccordement	25 000 €

L'équipement des services et des écoles ..... 287 929 €

Les dépenses d'équipement des services et des écoles – mobilier, informatique, véhicules, outillage... - sont abondées à hauteur de 287 929 € (210 000 € en 2025) pour permettre l'acquisition d'un camion nacelle (85 000 €) en remplacement du précédent véhicule devenu inutilisable.

Les travaux en régie..... 120 000 €

Il s'agit de l'actif créé par la collectivité pour son propre compte et par ses propres moyens, à l'identique de la somme comptabilisée en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'intervention..... 338 534 €

Le programme d'aide aux travaux engagé dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est doté de 40 000 € de crédits nouveaux (en sus des restes à réaliser de 2025 pour 28 534 €).

La participation communale au titre de la concession de renouvellement urbain avec Territoire 34 est réduite à 200 000 € pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

Les dépenses financières..... 839 400 €

Il s'agit d'abord du remboursement en capital de la dette qui représente 826 000 € en 2026 (810 000 € ouverts en 2025).

Il s'agit ensuite de la participation de 12 400 € au capital de l'Agence France Locale, la banque des collectivités.

Il s'agit enfin de prévoir les sommes à consigner dans le cadre de décisions de justice à hauteur de 1 000 €.

**Les recettes d'investissement et l'autofinancement ..... 10 293 595 €**

Les recettes d'investissement reposent sur une combinaison équilibrée de l'autofinancement, des subventions et de l'emprunt.

Elles comprennent également l'excédent de clôture de la section à fin 2025, pour un montant de 1 311 373 € (981 167 € à fin 2024).

Une mobilisation forte de l'autofinancement et des ressources propres ..... 3 714 000 €

L'autofinancement constitué des prélèvements sur la section de fonctionnement représente 3 132 000 € (2 678 586 € en 2025), dont 2 500 000 € au titre du virement et 632 000 € au titre des amortissements. Concernant les ressources propres, le versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), conséquence directe des factures d'investissement effectivement payées en 2025, est évalué à 482 000 € (712 682 € en 2025).

Les recettes de taxe d'aménagement sont attendues à hauteur de 100 000 €.

Les subventions d'investissement obtenues..... 3 408 222 €

Sont prise en compte les seules subventions d'investissement effectivement notifiées pour un total de 3 408 222 € (1 185 387 € en 2025), selon le détail suivant :

· Etat (DETR, DRAC, fonds vert, DSIL, maires bâtisseurs)	2 614 957 €
· Région Occitanie	326 909 €
· Département de l'Hérault	116 356 €
· Hérault Energies	100 000 €

Ce total inclut également une première tranche de participation de 250 000 € au titre d'une convention de projet urbain partenarial d'un montant global de 500 000 € liée à la création d'un nouveau commerce.

Des demandes de subventions sont également en cours d'instruction auprès de l'Etat (DSIL 2026), du Département, de la Région et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour un total de 2 504 727 €.

Les sommes effectivement notifiées pourront être inscrites au budget en cours d'exercice et allégeront d'autant le recours à l'emprunt.

L'emprunt remobilisé ..... 1 860 000 €

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 1 860 000 € pour équilibrer le pic d'investissement en lien avec l'avancement des opérations lourdes (Filandière et voie verte) après une année 2025 au cours de laquelle aucun emprunt n'a été souscrit.

Le volume réellement emprunté sera ajusté en fonction des subventions notifiées en cours d'exercice. Si l'emprunt est levé en totalité, le stock de dette à fin 2026 sera de 12 294 465,22 € (11 260 465,22 € à fin 2025).

## **L'équilibre budgétaire**

L'article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales précise que le Budget d'une commune est équilibré lorsque trois conditions sont réunies :

### L'équilibre par section

Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent toutes les deux être en équilibre comptable. Au stade du rapport d'orientation budgétaire, la section de fonctionnement du budget 2026 est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 14 575 555 €, en hausse de 5,47 % par rapport au budget 2025 (13 819 213 €).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 10 293 595 € en baisse de 58 % par rapport au budget 2025 (6 512 590 €).

### La sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère. Le budget 2026 qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal respectera scrupuleusement cette règle de sincérité.

### Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette

Les « ressources propres » de la collectivité doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice, soit 826 000 € sur le budget 2026.

Les « ressources propres » du budget primitif 2026 seront constituées pour l'essentiel :

- Des ressources propres « internes » pour un montant de 3 132 000 € comprenant l'autofinancement prévisionnel du budget (virement : 2 500 000 €) et les amortissements des immobilisations (632 000 €),
- Des ressources propres « externes » d'un montant de 582 000 € constituées par les recettes de FCTVA et de Taxe d'aménagement.

Les ressources propres seront donc inscrites au budget primitif 2026 à hauteur de 3 714 000 €, de quoi couvrir très largement le remboursement en capital 2026 de 826 000 € et procurer des marges de manœuvres pour continuer à investir sur les prochains exercices.

## Le budget annexe de la gendarmerie

En date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe de la gendarmerie dans un souci de transparence financière. Ce budget est conçu pour s'équilibrer annuellement en dépenses et recettes. Il porte à son actif les coûts d'acquisition du terrain et de construction de l'équipement de l'ordre de 6 000 000 € et au passif son financement composé d'une subvention de l'Etat de 691 000 € et d'emprunt pour le complément.

### L'exécution budgétaire 2025

En 2025, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 98 249,19 € quand la section d'investissement présente un déficit de 59 321,86 €. Après couverture du déficit d'investissement à hauteur de 59 322 €, le report positif en fonctionnement est de 38 927,19 €.

### Le budget 2026 : un équilibre retrouvé

Le budget annexe de la gendarmerie s'équilibrera en 2026 de la manière suivante :

- section de fonctionnement : .....282 427 €  
dont en dépenses : 135 446 € de charges financières, 82 981 € de charges à caractère général et un virement de 64 000 € à l'investissement,  
et en recettes : 243 500 € de loyer et 38 927 € d'excédent reporté.
- section d'investissement : .....123 322 €  
dont en dépenses : 64 000 € de remboursement de capital de la dette et le report du déficit antérieur pour 59 322 €,  
et en recettes : 59 322 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 64 000 € de virement.

Considérant l'évolution défavorable du taux d'emprunt indexé sur le taux du livret A entre 2022 et 2024, une subvention exceptionnelle du budget général de 61 500 € a dû être allouée au budget annexe en 2025 pour absorber un surcroît d'intérêts.

La baisse du taux du livret A en début d'année 2025 permet de retrouver l'économie générale du budget annexe sans recours au soutien du budget général.

Le risque d'une nouvelle augmentation des taux liée aux poussées inflationnistes reste à surveiller pour anticiper d'éventuels ajustements.

Le stock de dette est de 4 838 863€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026, constitué de deux emprunts classés en A-1 ce qui correspond au niveau de risque le plus bas (classement issu de la charte Gissler).

Comme indiqué ci-dessus, le remboursement en capital sera de 64 000 € environ en 2026, ce qui réduira d'autant le stock de dette à la fin de l'année, compte tenu de l'absence de nouvel emprunt à souscrire dans cette opération.